



PROCEDURE A SUIVRE
POUR L'OBTENTION DU NUMERO SIRET
DE VOTRE ASSOCIATION

Votre association reçoit ou va recevoir des subventions ou des paiements en provenance de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Il est, dorénavant, obligatoire de justifier d'un numéro de SIRET. Ce numéro est à demander directement par courrier à la direction régionale de l'INSEE compétente pour notre département en joignant une copie des statuts de votre association et une copie de l'extrait paru au journal officiel.

Pour vous aider dans vos démarches, vous trouverez, ci-joint, un courrier type à compléter et à retourner à l'INSEE Champagne-Ardenne, qui vous attribuera un numéro SIRET si vous n'en disposez pas.

Nom de l'association

Coordonnées

INSEE CHAMPAGNE ARDENNE
10 rue Edouard Mignot
51079 REIMS Cedex

A _____, le _____

Objet : délivrance du numéro SIRET

Monsieur le Directeur Régional,

Nous souhaiterions immatriculer notre association afin d'obtenir un numéro SIRET, nous permettant ainsi de recevoir des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint les pièces nécessaires à cette immatriculation :

- Photocopie du récépissé délivré par le Tribunal de Grande Instance (TGI)
- Photocopie des statuts mentionnant l'objet de l'association

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de nos salutations distinguées.

Nom-prénom du Président de l'association

Signature